

# Fiche descriptive sur les zones humides Ramsar (FDR)

*Catégories approuvées dans la Recommandation 4.7 modifiée par la Résolution VIII.13 de la Conférence des Parties contractantes*

## Note aux rédacteurs:

1. La FDR doit être remplie conformément à la *Note explicative et mode d'emploi pour remplir la Fiche d'information sur les zones humides Ramsar* ci-jointe. Les rédacteurs sont vivement invités à lire le mode d'emploi avant de remplir la FDR.
2. La FDR remplie (et la ou les carte(s) qui l'accompagne(nt)) doit être remise au Bureau Ramsar. Les rédacteurs sont instamment priés de fournir une copie électronique (MS Word) de la FDR et, si possible, des copies numériques des cartes.

---

### 1. Nom et adresse du rédacteur de la FDR:

**Seyni SEYDOU**

Direction de la Faune, pêche et Pisciculture du  
Ministère de l'Hydraulique, de l'Environnement et de la  
Lutte Contre la désertification du Niger.

BP : 721 Tél : 73 40 69 Niamey/ NIGER

USAGE INTERNE SEULEMENT

J M A

--	--	--

Date d'inscription

--	--	--	--	--	--

Numéro de référence du site

---

### 2. Date à laquelle la FDR a été remplie ou mise à jour:

10 avril 2004

---

### 3. Pays:

NIGER

---

### 4. Nom du site Ramsar:

La Mare de Tabalak

---

### 5. Carte du site incluse:

Voir annexe III de la *Note explicative et mode d'emploi* pour des orientations précises sur la fourniture de cartes appropriées.

a) copie imprimée (nécessaire pour inscription du site sur la Liste de Ramsar): *oui*  -ou- *non*

b) format numérique (électronique) (optionnel): *oui*  -ou- *non*

---

### 6. Coordonnées géographiques (latitude/longitude):

15°04' Nord et 05°38.'Est

---

### 7. Localisation générale:

Indiquer dans quelle partie du pays et dans quelle(s) grande(s) région(s) administrative(s) elle se trouve ainsi que la localisation de la grande ville la plus proche.

La mare de Tabalak est située au centre ouest du pays et à 50 km à l'Est de la ville de Tahoua la capitale régionale de l'Ader sur la Route nationale N° 23 ou Route Tahoua Arlit (RTA) appelée également Route de l'Uranium. Elle se trouve à 83 km d'Abalak le chef lieu d'arrondissement situé plus à l'Est.

---

8. **Élévation:** (moyenne et/ou max. & min.)

9. **Superficie:** (en hectares)

270 m

7.713 ha

**10. Brève description:**

Bref paragraphe résumant les principales caractéristiques écologiques et l'importance de la zone humide.

Tabalak est une mare intérieure, naturelle, permanente, alimentée par les eaux de ruissellement d'un vaste bassin versant. Elle se trouve dans une vallée active très ancienne quitte date de la période où le Sahara était certainement beaucoup moins sec qu'aujourd'hui.

Située dans une zone climatique de transition entre le Sahara au Nord et le Sahel au Sud et comprise entre les isohyètes 200 et 400 mm, TABALAK est une des plus importantes mares intérieures du Niger. Elle se trouve dans le lit d'une vallée active ; la vallée de Tadiss dont le bassin versant fait partie du grand ensemble du Bassin des Oullimendens qui alimente d'autres vallées dont celles de Keita et le dallol Maouri.

La mare est entourée par un cordon de dunes de sable mouvant surtout dans la partie Nord et Nord-Est. Plus au Sud et au Sud-Ouest elle est bordée par un plateau de faible altitude.

Tabalak est une mare relativement récente. En effet, jusqu'en 1953, à l'emplacement actuel de la mare s'était une étendue marécageuse densément boisé (peuplement naturel d'*Acacia nilotica* et *Balanites aegyptiaca*).

La mare qui était alors une petite et temporaire a connu une extension significative et est devenue permanente dans les années 70 à la suite de la rupture de la digue du kori d'Ibaga occasionnée par des torrents. C'est pendant la même période que le village de Tabalak s'était installé. Les habitats du village étaient originaires des terroirs voisins mais aussi de contrées éloignées comme Konni et Nigéria.

De part sa position géo-climatique, au milieu d'une zone aride, la mare de Tabalak est une zone humide qui joue un rôle important dans le maintien de la diversité biologique et contribue de manière substantielle au développement des activités socio-économiques des populations locales qui y tirent l'essentiel de leurs ressources vitales à travers l'agriculture, l'élevage et la pêche.

**11. Critères Ramsar:**

Encercler ou souligner chaque Critère justifiant l'inscription de ce site Ramsar. Voir annexe II de la *Note explicative et mode d'emploi* pour les Critères et les orientations sur leur application (adoptés dans la Résolution VII.11).

( 1 )      ( 3 )      ( 6 )

**12. Justification des Critères mentionnés dans la rubrique 11 ci-dessus:**

Justifier chaque Critère l'un après l'autre, en indiquant clairement à quel Critère s'applique la justification (voir annexe II pour des orientations sur les formes acceptables de justification).

**Critère : 1** : la mare de Tabalak se trouve dans une zone climatique en transition au Sahel, au Sud et le Sahara au Nord entre les isohyètes 200 et 400 mm. Elle est un exemple représentatif de type de zone humide naturelle en plein Sahel, à la lisière du Sahara.

De part sa position géographique, la mare de Tabalak est une zone humide qui joue un rôle important dans le maintien d'une diversité biologique d'une région biogéographique particulière : La zone de transition entre le Sahara et le Sahel.

**Critère 3** : une diversité biologique caractéristique de sa zone climatique

**\* La diversité biologique végétale**

est composée par des centaines d'espèces végétales herbeuses dont *Cenchrus bifloris*, *Aristida spp* *Echinochloa spp*, *Solanum nigrum*, *Brachiaria spp*, *Typha australis* et ligneuses locales et exotiques comme *Acacia nilotica*, *Acacia raddiana*, *Bauhinia rufescens* et *Bauhinia reticulatum*, *Acacia albida*, *Balanites aegyptiaca*, *Eucalyptus camaldulensis*, *Prosopis juliflora*, etc.

La végétation naturelle et les plantations artificielles offrent à Tabalak un paysage verdoyant et remarquablement beau au milieu d'une désertique.

**\* La diversité biologique animale**

Plusieurs espèces de faunes notamment les oiseaux d'eau migrateurs et sédentaires qui se comptent par centaine (voir annexe : résultats des dénombrements des oiseaux d'eau). Les principales espèces recensées sont les échasses, les limicoles et les canards. Certaines espèces comme la grue couronnée (*Balearica pavonina*) rare dans les autres régions du pays est régulièrement observée sur la mare de Tabalak. C'est ainsi qu'a été observé 43 individus en 1992, 5 individus en 1999 et 9 individus en 2000 et 100 individus en 2001 (DFPP, 2001).

C'est une zone de transition très importante pour les oiseaux migrateurs et également un habitat de certaines espèces rares d'oiseaux d'eau comme la grue couronnée.

La faune aquatique est composée de crustacées, de batraciens (crapauds, grenouilles) et de poissons dont *Clarias lazera* introduite depuis 1965, *Lates nilotica* et *Tilapia niloticus* récemment introduites.

Les mammifères y sont représentés par les petits rongeurs ; rats, écureuils, hérissons, souris et gerboises. Très rarement on rencontre à côté de la mare la gazelle dorcas et le phacochère.

**Critère 6 :**

Sur la base des calculs des recensements hivernaux moyens des quatre derniers dénombrements les plus récents (1999, 2000, 2001 et 2002), le site a accueilli des effectifs supérieurs à 1% de la population régional de l'oie d'Egypte (*Alopochen aegyptiacus*) (moyenne de 2519 oiseaux : 14% de la population biogéographique).

---

**13. Biogéographie** (information requise lorsque les Critères 1 et/ou 3 et/ou certains points du Critère 2 s'appliquent au site à inscrire):

Nommer la région biogéographique où se trouve le site Ramsar et indiquer le système de régionalisation biogéographique appliqué.

**a) région biogéographique:**

C'est un site du groupe B c'est à dire un site d'importance internationale pour la conservation de la diversité biologique.

La végétation terrestre est caractéristique d'une zone biogéographique particulière en transition entre le Sahel au Sud et le Sahara au Nord.

**b) système de régionalisation biogéographique** (citer la référence) :

Le site appartient au bassin versant du Fleuve Niger qui a été défini par la Commission du Fleuve Niger (CFN) créée en 1980 à Faranah en Guinée, à l'issue du sommet des Chefs d'Etat et de Gouvernement. Cette organisation inter gouvernementale devient Autorité du Bassin du Niger (ABN) dont le siège est à Niamey -Niger. Cependant, il se situe dans la partie Nord de ce bassin versant et il constitue la zone de transition entre le Sahara et le sahel.

---

#### 14. Caractéristiques physiques du site:

Décrire, le cas échéant, la géologie, la géomorphologie; les origines - naturelles ou artificielles; l'hydrologie; le type de sol; la qualité de l'eau; la profondeur et la permanence de l'eau; les fluctuations du niveau de l'eau; les variations dues aux marées; la zone en aval; le climat général; etc.

La mare de Tabalak est une des plus importantes mares intérieures du Niger. Elle se trouve dans une zone sahélo-saharienne comme un oasis dans un désert de sable.

Son bassin versant fait partie d'un grand ensemble ; le bassin des oullimendens qui alimente les vallées de Tadiss, de Keita- Bagga – Dan Douchi et de la Maggia qui se joignent plus à l'Ouest dans l'arrondissement de Dogondoutchi dans le Dallol Maouri (affluent fossile du fleuve Niger sur sa rive gauche).

Ce bassin présente quatre ensembles géomorphologiques essentiels :

- les dépôts quaternaires qui occupent les 2/3 de la superficie totale du bassin ;
- le Continental Terminal sur le mont Goyama ;
- le Paléocène qui affleure jusqu'à l'altitude de 500 m ;
- le Sénorien qui affleure dans la partie Est et en bordure de la mare.

La mise en place de la mare a été faite en plusieurs phases successives :

- la 1<sup>ère</sup> phase correspond au creusement de la vallée sous l'action de l'érosion hydrique et éolienne sur les flancs des falaises ;
- la 2<sup>ème</sup> phase : c'est le remplissage de la vallée principale ;
- la 3<sup>ème</sup> phase : elle vu la formation de deux seuils naturels ; le seuil d'Ibecetan et celui de Kéhéhé village situé en aval et la mise en place de la cuvette qui correspond à la mare actuelle.

Jusqu'aux années 50, il n'existait à l'emplacement actuel de la mare qu'une vaste étendue marécageuse boisée (peuplement d'*Acacia nilotica* et *Balanites aegyptiaca*).

C'est après 1970, à la suite d'un phénomène naturel : la rupture de la digue du kori d'Ibaga, que la mare est devenue permanente. Mais s'est asséchée une fois en 1996 du fait de la faible pluviométrie enregistrée en 1995 (CHARHA. S, 2001).

Les sols sont principalement de type : hydromorphes, argileux et sablo-argileux très favorables aux cultures de la dolique, du manioc, du sorgho, de la patate douce et d'oignon. C'est ainsi qu'elle a permis de fixer plusieurs familles pendant la sécheresse de 1984 par le développement des cultures de contre saison autour de la mare (Mahaman B Alio, 2001). Les activités agricoles se poursuivent en s'amplifiant.

La mare de Tabalak couvre une superficie de 7 713 ha dont 700 ha du plan d'eau et s'étend dans une vallée active (Tadiss qui prend sa source dans les falaises de Tiguidit), sur une longueur de 12 à 15 km d'Ouest en Est et une profondeur moyenne de 3 m (DDE Tahoua, 1996).

Elle est entourée par des cordons de dunes mobiles et de plateaux de faible altitude.

L'eau de cette mare présente les caractéristiques suivantes :

**Tableau n°1** : Analyses chimiques des échantillons d'eau sur les mares voisines de Tabalak et Kéhéhé en 1976 (STER, 1976)

variables	pH	Conductivité	Ca <sup>++</sup> mg/l	Mg <sup>++</sup> mg/l	Dureté o <sub>F</sub>	Cl <sup>-</sup> mg/l	HCO <sub>3</sub> <sup>--</sup> mg/l	So <sub>4</sub> <sup>--</sup> mg/l	Co <sub>3</sub> <sup>--</sup> mg/l	Na <sup>+</sup> mg/l	K <sup>+</sup> mg/l	SAR	Résidu 180 ° mg/l
Mares													
Tabalak	6,6	290	23	14	11,2	Abs	130	40	abs	0,6	25	0,5	-
Kéhéhé	6,85	270	28	14	12,6	5	80	65	Abs	Abs	12	0	-

Le bilan hydrologique de la mare permet de comprendre que le système d'alimentation est le ruissellement des eaux de pluies à partir du bassin versant. En effet, il ressort de l'étude conduite par le même Laboratoire d'Ecologie Appliquée de Venise / Italie (STER) la même année 1976 que la mare se trouve dans un équilibre entre les apports de précipitations (P et Q) et l'évaporation (E). L'écoulement (Q) vient pour la plus grande part du grand bassin versant de la vallée d'Ibaga au Sud caractérisé par des sols imperméables. Les apports du bassin du Nord et de la vallée principale aux sols beaucoup plus perméables n'ont presque aucune importance (STER, 1976).

Le régime de la mare bien que permanente est soumis aux aléas climatiques très peu favorables dans le contexte du Sahel. Dans cette région la saison des pluies se caractérise par :

- une saison sèche d'Octobre à mai ;
- une saison pluvieuse de Juin à septembre avec une moyenne pluviométrique annuelle de 345,76 mm ;
- des grandes amplitudes thermiques annuelles : 42°C en avril-mai et 10°C en décembre-janvier.

Actuellement les variations climatiques locales et les changements climatiques globaux qui se manifestent principalement par des sécheresses récurrentes dans le Sahel induisent une tendance générale à l'aridification de toute la zone climatique et à la disparition de nombreux plans d'eau de surface.

La mare de Tabalak évolue donc dans ce contexte écologique global et local très peu favorable.

Compte tenu de son importance quant à la conservation de la diversité biologique et la satisfaction des besoins en ressources naturelles pour les populations locales, il est urgent que des mesures soient prises pour sa sauvegarde et sa conservation.

### 15. Caractéristiques physiques du bassin versant:

Décrire la superficie, les caractéristiques géologiques et géomorphologiques générales, les types de sols principaux et les principales formes d'utilisation des sols, et le climat (y compris le type climatique).

En plein cœur de l'Afrique de l'Ouest, le bassin du fleuve Niger concerne 10 pays. Le cours principal du Niger, avec une longueur de 4.200 km est le 3<sup>ème</sup> d'Afrique et le 9<sup>ème</sup> du Monde.

Il couvre une superficie de 2.100.000 km<sup>2</sup>, avec une partie active de 1.900.000 km<sup>2</sup> répartie sur 9 pays : La Guinée (4,6%), la Côte d'Ivoire (1,2%), le Mali (30,3%), le Niger (23,8%), le Burkina Faso (3,9%), le Bénin (2,5%), le Cameroun (4,4%), le Tchad (1,0%) et le Nigéria (28,3%).

Le bassin versant est un sous ensemble du grand bassin des Oullimendens qui alimente la vallée de Tadiss (dans laquelle se trouve la mare de Tabalak), la vallée de Keita et la vallée de Maggia et le Dallol Maouri ; affluent fossile du fleuve Niger sur sa rive gauche. Le bassin de la mare de Tabalak couvre une superficie de plus de 700 km<sup>2</sup> et présente une structure morphologique simple : les dépôts quaternaires (2/3 de la superficie du bassin), le Continental terminal (sur le mont Goyama), le Paléocène (affleurant sur une altitude de 500 m) et le Sénorien (dans la zone Est et en bordure de la mare).

La végétation sur le bassin est très faible et les sols peu fertiles. Mais malgré la pauvreté des sols et leurs extrême sensibilité on cultive sur les dunes du mil et du niébé. La mise en culture de ces terres marginales accélère leur dégradation et favorise le développement des érosions hydrique et éolienne (DDE Tahoua, 2000) contribuant à l'ensablement et à l'envasement de la mare.

Le climat du Bassin versant se caractérise par 4 zones climatiques distinctes :

- la zone Guinéenne (humide à très humide) ;
- la zone Soudano guinéenne (semi humide) ;
- la zone Sahélienne (semi aride) et ;
- la zone Sub-désertique (aride).

Ces différentes zones sont caractérisées par l'alternance d'une saison des pluies centrée sur le mois d'Août qui dur 2 à 3 mois au Nord, 6 à 8 mois au Sud et d'une saison sèche marquée par l'harmattan.

Le développement d'un microclimat relativement humide autour de la mare attire les insectes et les oiseaux d'eau sédentaires et migrants. Chaque année on y dénombre des milliers d'oiseaux d'eau.

---

#### 16. Valeurs hydrologiques:

Décrire les fonctions et valeurs de la zone humide du point de vue de la recharge de l'eau souterraine, de la maîtrise des crues, du captage des sédiments, de la stabilisation des rives; etc.

La mare est une zone de dépression dans la vallée qui contribue à l'atténuation de l'érosion hydrique en aval et à la prévention des inondations des terres de cultures, des habitations et des infrastructures de développement (route Tahoua – Arlit) par la maîtrise des crues.

Une partie de l'eau de la mare qui s'infiltre progressivement permet localement le rechargement des eaux souterraines comme en témoignent la variation du niveau d'eau des puits et du débit des forages aux alentours qui suivent l'évolution du niveau d'eau de la mare.

---

#### 17. Types de zones humides

##### a) présence:

Encercler ou souligner les codes correspondants aux types de zones humides du «Système de classification des types de zones humides» Ramsar présents dans le site Ramsar. Les descriptions des codes correspondants aux types de zones humides figurent dans l'annexe I à la *Note explicative et mode d'emploi*.

**Continental :**

**Tp**

##### b) dominance:

Énumérer les types de zones humides identifiés sous a) ci-dessus par ordre de dominance (par superficie) dans le site Ramsar, en commençant par le type de zone humide qui a la plus grande superficie.

---

#### 18. Caractéristiques écologiques générales:

Préciser la description, s'il y a lieu, des principaux habitats, types de végétation, communautés végétales et animales présents dans le site Ramsar.

La mare présente les caractéristiques écologiques suivantes :

\* **le milieu aquatique** : il est dégagé de toute végétation en dehors de la microflore méconnue. L'eau de la mare est peu turbide et de très bonne qualité (consommée directement par la population locale). La faune aquatique est composée de crustacées (huîtres), de batraciens (crapauds, grenouilles, et autres) et de poissons (*Clarias lazera* introduite depuis 1965, *Lates nilotica* et *Tilapia niloticus* récemment introduites).

\* **les zones d'inondation** représentent les 2/3 de la superficie de la mare. La végétation y est plus dense. La strate herbeuse est composée de graminées annuelles telles *Cenchrus bifloris* et *Aristida spp.* Sur les berges de la mare et dans le plan d'eau on rencontre des espèces plutôt rupicoles dont *Echinochloa spp.*, *Solanum nigrum*, *Brachiaria spp.* et *Typha australis* qui est une espèce envahissante. La végétation ligneuse se compose des espèces locales comme *Acacia nilotica*, *Acacia raddiana*, *Bauhinia rufescens* et *Bauhinia reticulatum*, *Acacia albida*, *Balanites aegyptiaca*. Mais le peuplement artificiel est plus important et se compose principalement de *Eucalyptus camaldulensis*, *Prosopis juliflora*, *Acacia senegal*, *Azadirachta indica*.

Les plaines d'inondation constituent des zones de reproduction et de développement de poissons mais aussi des zones de cultures de décrue, de maraîchage et de l'arboriculture. Elles fournissent également du pâturage de décrue et de bois de service et de chauffe. Les sols hydromorphes, argileux et sablo-argileux sont très favorables aux cultures de la dolique, de manioc, de sorgho, de la patate douce et de l'oignon.

#### 19. Flore remarquable:

Fournir des informations supplémentaires sur des espèces particulières et les raisons pour lesquelles elles sont remarquables (en complétant si nécessaire l'information fournie au point 12. Justifier l'application des Critères en indiquant, par exemple, les espèces/communautés qui sont uniques, rares, en danger ou importantes du point de vue biogéographique, etc. *Ne pas ajouter ici de liste taxonomique des espèces présentes – cette liste peut être fournie en tant qu'information complémentaire à la FDR.*

Les plantations artificielles faites dans le cadre de la fixation biologique des dunes et de la protection des berges en combinaison avec la végétation naturelle offrent un caractère particulier à la mare et la promettent au rang des sites exceptionnels d'intérêt biologique et écologique international.

#### 20. Faune remarquable:

Fournir des informations supplémentaires sur des espèces particulières et les raisons pour lesquelles elles sont remarquables (en complétant si nécessaire l'information fournie au point 12. Justifier l'application des Critères en indiquant, par exemple, les espèces/communautés qui sont uniques, rares, en danger ou importantes du point de vue biogéographique, etc., en fournissant des données de recensement. *Ne pas ajouter ici de liste taxonomique des espèces présentes – Cette liste peut être fournie en tant qu'information complémentaire à la FDR.*

L'avifaune (tableau n°2) est la faune remarquable du site de Tabalak qui accueille chaque année des centaines de milliers d'oiseaux d'eau migrateurs (échasses, pélicans et limicoles canards,...). La présence de la grue couronnée ; espèce d'oiseau rare intégralement protégée est démontre l'importance de la mare de Tabalak au-delà de la frontière nationale.

**Tableau n°2** : quelques effectifs des oiseaux : résultats des dénombrements 1992/ 2000

Années	1992	1993	1994	1999	2000
<b>Total individus</b>	5 250	2 061	5 465	694	2 019
<b>Nombre d'espèces</b>	33	25	26	15	21

**Source** : Direction de la Faune de la Pêche et de la Pisciculture.

Les espèces de poissons introduites depuis plus d'un quart de siècle s'adaptent bien au milieu économique de la mare. Il s'agit de : *Clarias lazera*, *Lates nilotica* et *Tilapia niloticus*.

---

### 21. Valeurs sociales et culturelles:

Par exemple, production halieutique, foresterie, importance religieuse, sites archéologiques, relations sociales avec la zone humide, etc. Établir la distinction entre l'importance historique/archéologique/religieuse et les valeurs socio-économiques actuelles.

Le village de Tabalak est récemment créé à cause du chantier de travaux de construction de la route de l'uranium dans les années 1970.

Les principales activités des populations autochtones (touareg et haoussa) sont l'agriculture et l'élevage.

Quant aux pêcheurs exploitant la mare, ils sont pour leur majorité des exodants saisonniers qui ne pratiquent aucun rite sur la mare en dehors de la fête d'ouverture de la pêche organisée par la coopérative des pêcheurs.

Mais, malgré cet état de fait, les populations autochtones et allochtones, agriculteurs, éleveurs et pasteurs ont un intérêt particulier pour cette mare qui leur procure toutes les ressources. L'histoire de la mare et celle du village se confondent : la création du village même et son épanouissement sont intimement liés à la mare et aux diverses opportunités qu'elle offre.

En effet les riverains essentiellement ruraux vivent des ressources et des services de la mare. Les principales activités y sont l'agriculture, l'abreuvement des animaux, l'élevage, la pêche et les usages familiaux.

- La pêche à elle seule occupe une bonne partie de la population active et permet au village de faire des recettes de l'ordre de 30 000 000 à 100 000 000 F CFA par an pour un volume moyen de 100 à 300 tonnes de poisson produit ;
- le microclimat relativement humide permet le développement des activités agricoles autour de la mare notamment les cultures de décrues (dolique, maïs, manioc, oignon, ...), le maraîchage et l'arboriculture fruitière. Les superficies exploitées autour de la mare avoisinent 600ha et profitent à environ 5 400 personnes regroupées en 12 villages.
- les peuplements forestiers naturel et artificiel fournit de bois d'énergie et de servie à la population locale ;
- la présence de l'eau contribue à la mise en place de paysages exceptionnellement beaux qui font de Tabalak un site touristique potentiel. l'autre atout touristique du site est l'existence d'une route butimée qui le traverse (la RTA).
- l'eau d'assez bonne qualité est utilisée aussi bien pour l'irrigation des cultures que pour la consommation de l'homme et l'abreuvement du bétail ;

---

### 22. Régime foncier/propriété:

Aussi bien sur le site que dans les terroirs voisins, le régime foncier ne présente aucune particularité. L'accès aux ressources ; eaux, sols, produits forestiers et pâturage, est régi par la législation nationale (code rural, loi sur la pêche, loi sur la chasse et la protection de la faune, code forestier et régime coutumier).

L'acquisition des terres se fait par héritage, achat, prêt,... dans le respect de la réglementation en vigueur.

Il existe au niveau du village de Tabalak des structures locales de gestion (Coopérative des pêcheurs, Comité des exploitants agricoles de la mare, Association des mareyeurs, Groupement féminin,...) qui jouent un rôle très important dans la prévention et gestion des conflits entre les différents utilisateurs des ressources en organisant l'accès aux ressources avec les autorités coutumières.



---

### 23. Occupation actuelle des sols (y compris l'eau):

Actuellement tous les sols cultivables des terroirs sont occupés avec même une extension vers des terres marginales des plateaux.

Il y a eu la construction d'un canal artificiel en 1986/87 par le Conseil régional de Développement situé à la hauteur du village de Kéhéhé qui alimente un périmètre d'irrigation de 50 ha exploité par les riverains.

Sur les sols dunaires les populations cultivent du mil en culture sèche. Les sols des vallées, beaucoup plus fertiles portent les cultures de dolique, haricot vert, maïs, manioc, patate douce et oignon en culture de décrue.

Les autres terres du bassin versant et des dunes de sables constituent les parcours pastoraux.

Après les récoltes, les champs sont libérés aux animaux qui y trouvent pendant une bonne période de l'année un excellent pâturage constitué de résidus agricoles.

---

### 24. Facteurs (passés, présents ou potentiels) défavorables affectant les caractéristiques écologiques du site, notamment les changements dans l'utilisation des sols (y compris l'eau) et les projets de développement:

Comme la plupart des plans d'eau du Sahel, la mare de Tabalak est soumise aux conditions climatiques défavorables et aux multiples pressions de l'homme à travers ses activités quotidiennes :

#### 1°) **les Facteurs naturels défavorables** : sécheresses et désertification

- **la tendance générale à l'aridification** de la zone et la **désertification** provoquées par les sécheresses récurrentes combinées aux mauvaises conditions pédologiques (sables dunaires très sensibles aux érosions) entament significativement la capacité de rétention de la mare et accentuent sa dégradation. La désertification en particulier entraîne la disparition du couvert végétal, l'**ensablement** et l'**envasement** du lit de la mare sous l'effet des érosions hydrique et éolienne. La présence des **dunes de sable mobiles** aux abords immédiats et orientées en direction de la mare constitue une menace sérieuse.

#### 2°) **les Facteurs anthropiques** : les actions de l'homme :

- **les mauvaises pratiques agricoles** (mise à nu et déstabilisation des sols) au tour de la mare accélèrent la **dégradation du point d'eau** en favorisant le phénomène de l'érosion hydrique et éolienne et en amplifiant ses impacts négatifs sur l'environnement ;
  - **les coupes abusives** de bois verts pour des besoins divers anticipent la **dégradation du couvert végétal** sensé protéger le lit et les berges de la mare contre l'érosion hydrique et éolienne ;
  - **la pratique actuelle de la pêche par l'utilisation frauduleuse** de certaines catégories **d'engins prohibés** est défavorable au maintien du stock actuel du poisson à long terme. Le manque d'encadrement et de sensibilisation des pêcheurs malgré l'existence d'une coopérative fait constater un semblant de la non organisation du secteur de pêche ; principale activité économique sur la mare ;
  - **la pratique de l'élevage extensif même sur les dunes** contribue au surpâturage, au piétinement et à la déstabilisation des sols. Le matériau issu de la dégradation des sols est transporté dans la mare qui s'ensable progressivement.
  - **L'introduction d'espèces de poissons** a eu comme conséquence la réduction de l'espèce locale.
-

## 25. Mesures de conservation en vigueur:

Énumérer la catégorie et le statut juridique des aires protégées au plan national, y compris les relations aux limites du site Ramsar; les pratiques de gestion; mentionner s'il existe un plan de gestion approuvé officiellement et s'il est appliqué.

Malgré l'importance de cette mare et les menaces qui pèsent sur elle, la gestion de Tabalak se fait jusqu'aujourd'hui par des actions spontanées et des interventions en ordre dispersé :

- Le Conseil régional de Développement a, en 1984/85 réalisé deux parcelles de 53 et de 47 ha et creusé des puits maraîchers au tour de la mare mis à la disposition des populations locales.
- élévation d'une digue au Nord-Est qui sert de pont / barrage sur la RN 23 pour franchir le plan d'eau permet à la mare de retenir beaucoup plus d'eau ;
- la fixation biologique des dunes par le Conseil régional de Développement en 1984 et le projet intégré Keita en 1992 (43,75 ha), 1998 (132,98 ha) et 1999 (8698 ha) ;
- empoissonnement par l'UNICEF en 1967, 1974/75, 1977, 1982, 1986/87, ,1988 et 1989, Projet intégré Keita et Service d'Arrondissement de l'Environnement d'Abalak en 1997. Les espèces introduites sont : *Clarias anguillaris*, *Tilapia zillii*, *Oreochromis niloticus*, *Labeo coube*, *Lates niloticus*, *Shilbe mystus*, *Alestes baremosem*, *Mormyrus rume*.

Toutes ces actions visent la préservation des avantages que procure la mare aux populations locales (production agricole, halieutique, forestière et pastorale) et bien d'autres ; le maintien de la diversité biologique des fonctions écologiques du site.

---

## 26. Mesures de conservation proposées mais pas encore appliquées:

Par exemple, un plan de gestion en préparation; une proposition officielle de création d'une aire légalement protégée, etc.

Une étude effectuée en 1976 par un cabinet Italien à la demande du ministère du développement rural du Niger a eu à faire de propositions. Toutes les propositions faites allaient dans le sens d'une exploitation rationnelle des ressources notamment par l'intensification et la diversification de l'agriculture au tour de la mare sans annoncer de manière explicite des mesures de conservation du plan d'eau.

Mais ces actions ne connaissent qu'un début d'exécution et cela sans harmonisation des interventions.

---

## 27. Recherche scientifique en cours et équipements:

Par exemple, expliquer les projets de recherche en cours, y compris la surveillance de la diversité biologique; indiquer s'il existe une station de recherche de terrain, etc.

Aucune recherche scientifique sur le site en dehors du dénombrement ne conduit chaque année par la Direction de la faune, de la pêche et de la pisciculture du Niger.

La Direction nationale de l'hydrologie qui assure le suivi de la mare ne fait que des relevés de niveau d'eau.

---

## 28. Activités actuelles relatives à la communication, à l'éducation et à la sensibilisation du public (CESP) relatives au site ou bénéfiques au site:

Par exemple, centre d'accueil de visiteurs, tours d'observation et sentiers nature, brochures d'information, infrastructures d'accueil pour les écoles, etc.

Aucun programme ou action dans ce sens. Mais les services locaux de l'Environnement et les projets (Programme des Moyens d'Existence Durables dans la Pêche, le Projet Intégré Keita, le Projet Aménagement des Forêts Naturelles), qui interviennent dans la zone intègrent la sensibilisation et l'éducation environnementale dans leurs programmes.

---

## 29. Loisirs et tourisme actuels:

Indiquer si la zone humide est utilisée à des fins de loisirs et/ou tourisme; mentionner le type, la fréquence et le nombre de visiteurs.

Néant.

---

**30. Juridiction:**

Indiquer la juridiction territoriale, par exemple état/région et fonctionnelle/sectorielle, par exemple ministère de l'Agriculture/ministère de l'Environnement, etc.

La juridiction territoriale est exercée par l'Etat à travers les services administratifs du ministère de l'intérieur et de l'aménagement du territoire et les collectivités dans le cadre de la décentralisation et le MH/E/LCD.

---

**31. Autorité de gestion:**

Fournir le nom et l'adresse du bureau, de l'organisme, de l'organisation directement responsable de la gestion de la zone humide. Dans la mesure du possible, fournir aussi le nom du poste et/ou de la personne ou des personnes responsables pour la zone humide.

Le Service d'Arrondissement de l'Environnement d'Abalak sous mandatement du Ministère de l'Hydraulique, de l'Environnement et de la Lutte contre la Désertification du Niger. DFPP/DF/C . BP 721 TEL (227) 73 40 69 Niamey-Niger.

---

**32. Références bibliographiques:**

Références scientifiques et techniques seulement. Si un système de régionalisation biogéographique est appliqué (voir 13 ci-dessus), veuillez indiquer la référence complète de ce système.

- 1°) CHARHA. S, 2001 ; indicateurs d'existence d'avantages potentiels de la mare de Tabalak. – Mémoire de fin d'études Cycle Ingénieurs des techniques agricoles (option Eaux et Forêts) Faculté d'agronomie de l'Université de Niamey /Niger.
- 2°) DFPP, 2001 ; rapports de dénombrement des oiseaux d'eaux, 1992-2002
- 3° ) DDE Tahoua, 1999/2000 ; rapports d'activités
- 3°) STER, 1977 ; les mares aménageables des départements de Zinder et de Tahoua-rapport d'études.

**ANNEXE : DENOMBREMENT DES OISEAUX D'EAU : SITE DE  
TABALAK**

N° Ordre	Noms Français	Noms scientifique	1999	2000	2001	2002
1	Cigogne blanche	<i>Ciconia ciconia</i>		03		
2	Ibis sacré	<i>Threskionis aethiopicus</i>		286	170 (E)	750 (E)
3	Héron cendré	<i>Ardea cinerea</i>	5	66	49	27
4	Héron mélanocéphale	<i>Ardea melanocephalus</i>		11	01	30
5	Grande Aigrette	<i>Casmerdius albus</i>		22	04	53
6	Aigrette garzette	<i>Egretta garzetta</i>	16	47	37	120
7	Héron garde bœuf	<i>Bubulcus ibis</i>	40	15	16	61
8	Oie de Gambie	<i>Plectropterus gambensis</i>			01	07
9	Oie d'Egypte	<i>Alopochen aegyptiacus</i>	309	1413 (E)	25	8327
10	Sarcelle d'été	<i>Anas querquedula</i>				02
11	Canard souchet	<i>Anas clypeata</i>	03	02	11	
12	Echasse blanche	<i>Himantopus himantopus</i>		42	23	06
13	Vanneau éperonné	<i>Valellus spinosus</i>	02	04		26
14	Grande gravelot	<i>Charadrius hiaticula</i>	01			
15	Pluvian d'Egypte	<i>Pluvianus aegyptiacus</i>		01		
16	Barge à queue noire	<i>Limosa limosa</i>		43		
17	Chevalier gambette	<i>Tringa totanus</i>		32	04	
18	Chevalier combattant	<i>Philomachus pugnax</i>	06		190 (E)	1580
19	Becasseau minute	<i>Colidris minuta</i>			15	
20	Guifette moustac	<i>Chlidonias hybridus</i>	11			
21	Héron pourpré	<i>Ardea purpurea</i>		02		04
22	Aigrette intermédiaire	<i>Mesophyx intermedia</i>		15	14	
23	Dendrocygne veuf	<i>Dendrocygna viduata</i>	50			353
24	Canard casqué	<i>Sarkidimim melanotos</i>		20	07	510
25	Chevalier culblanc	<i>Tringa ochropus</i>	03		01	
26	Chevalier guignette	<i>Tringa hypoleucos</i>			02	
27	Chevalier sylvain	<i>Tringa glareola</i>			04	
28	Sterne hansel	<i>Gelochelidon nilotica</i>		16		24
29	Ibis falcinelle	<i>Pleyadis falcinellus</i>	01			
30	Dendrocygne fauve	<i>Dendrocygna bicolor</i>	200			
31	Spatule d'Afrique	<i>Platalea alba</i>	42	39	60	
32	Aigrette ardoisée	<i>Egretta ardesiana</i>			04	
33	Grue couronnée	<i>Balearica pavonina</i>	05	09	38	204
34	Bihoreau gris	<i>Nycticorax nycticorax</i>		01	03	
35	Glaréole à collier	<i>Glareola pratincola</i>			01	
36	Crabier chevelu	<i>Ardeola ralloides</i>				03
<b>TOTAUX</b>			<b>694</b>	<b>2089</b>	<b>680</b>	<b>12117</b>

Veuillez renvoyer à l'adresse suivante: Bureau de la Convention de Ramsar, rue Mauverney 28, CH-1196 Gland,  
Suisse

Téléphone: +41 22 999 0170 • Télécopie: +41 22 999 0169 • Courriel: ramsar@ramsar.org